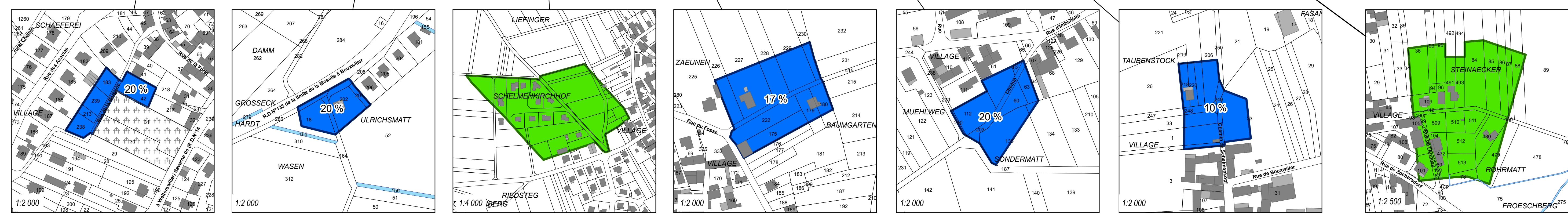


- Taux de la Taxe d'Aménagement de base**
- pas de taxe d'aménagement (part communale)
 - taux compris entre 0% et 1%
 - taux compris entre 1% et 2%
 - taux compris entre 2% et 3%
 - taux compris entre 3% et 4%
 - taux compris entre 4% et 5%
- Cas particuliers**
- Secteur de taxe d'aménagement majorée
 - Secteur de taxe d'aménagement modulée
 - Secteur de participation pour voirie et réseaux

1:25 000



maître d'ouvrage :
Communauté de communes Hanau - La Petite Pierre


PLUi du Pays de Hanau

TAXE D'AMENAGEMENT PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX

PLUi approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 06/02/2020.

MISE A JOUR DES ANNEXES
 Vu pour être annexé à l'Arrêté du Président en date du 08/11/2022

A Bouxwiller, le
 M. Patrick MICHEL, le Président



conduite d'études :
OTE Ingénierie